

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 70
du jeudi 21 novembre 2019, à 17 heures 30
Salle polyvalente, Café-restaurant l'Enfant-de-Bon-Cœur, Pont-la-Ville

<u>Présents</u>	: selon listes des présences
<u>Président</u>	: M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère
<u>Vice-présidente</u>	: Mme Marie-France Roth Pasquier
<u>Membres du comité</u>	: MM. Jean-Pierre Doutaz, Pascal Florio, Mme Christel Repond-Pharisa, MM. Jacques Morand, Olivier Pharisa, Jean-Marc Piguet et Bernard Rime
<u>Délégués</u>	: les délégués de 25 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire régionale</u>	: Mme Nadine Gobet
<u>Excusée</u>	: Mme Johanna Gapany, Membre du Comité de direction et Conseillère communale, Bulle

Ordre du jour :

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 23 mai 2019
 3. Budget 2020
 - 3.1 Information relative à l'engagement d'un chef de projet en matière de mise en œuvre du Plan directeur régional
 - 3.2 Fixation du montant de la contribution de fonctionnement
 - 3.3 Présentation du budget 2020
 - 3.4 Approbation du budget 2020
 4. Message relatif au financement de l'ARG dès l'année 2021 et à la modification des statuts de l'ARG
 - 4.1 Présentation des modifications statutaires et approbation des nouveaux statuts
 5. Informations
 6. Divers
-

1. Salutations – Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillères et Conseillers communaux, les membres du Comité de direction de l'ARG et les représentants de la presse.

M. Michel Bapst, Syndic de Pont-la-Ville, adresse les souhaits de bienvenue dans sa Commune et informe que la Commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » qui suit celle de l'ARG.

M. le Président constate la présence de 25 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 113 voix celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Jean-Philippe Yerly, Syndic d'Echarlens
- M. Alain Jan, Conseiller communal de Broc

M. le Président relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du budget 2020 (annexe 1) et du Message relatif au financement de l'ARG dès l'année 2021 (annexe 2) et à la modification des statuts de l'ARG (annexe 3).

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de la convocation et de l'ordre du jour et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 23 mai 2019

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler au sujet du procès-verbal et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal no 69 du 23 mai 2019.

3. Budget 2020

M. le Président relève que le budget a fait l'objet de plusieurs analyses. Tout d'abord par la Commission des finances, puis par celle de la Commission de réflexion et enfin, il a été soumis au Comité de direction qui l'a approuvé à l'unanimité lors de sa séance du 10 octobre 2019.

3.1 Information relative à l'engagement d'un chef de projet en matière de mise en œuvre du Plan directeur régional

M. le Président relève que cet objet a déjà été abordé lors d'une précédente assemblée. En effet, afin de répondre aux nouvelles exigences de la Loi sur l'aménagement du territoire LAT qui attribue, au niveau régional, un certain nombre de compétences exercées jusque-

là au niveau communal, l'ARG doit se doter d'un chef de projet pour assurer la mise en œuvre des mesures de notre Plan directeur régional PDR.

Avec M. Renaud, du Bureau Archam & Partenaires SA et chef de projet du Plan directeur régional, l'ARG a défini le profil de ce futur chef de projet en aménagement du territoire et, dans le but de préparer un cahier des charges, il lui a été demandé d'établir un tableau des missions qui lui seront confiées. Cette personne ne doit pas être un spécialiste mais doit avoir de solides compétences car elle aura la responsabilité de traiter des domaines compliqués et divers (organisation de la mise en œuvre des fiches du PDR, tourisme, paysage, cartographie des terres agricoles, environnement, mobilité, etc.). A elles seules, les 20 fiches du Plan directeur régional représentent un travail important et concernent beaucoup de domaines. Un calendrier devra aussi être fixé.

Dans cette perspective, l'ARG a augmenté le compte 3500 Rémunération du Secrétariat régional le portant de Fr. 175'000.-- au budget 2019 à Fr. 250'000.-- pour le budget 2020. Il a été prévu un engagement au mois de juillet 2020 et - dans un premier temps -, il a été estimé que ce chef de projet travaillerait environ 6 mois à un taux d'activité de 100%. Une fois passé cette période, il est prévu d'effectuer une évaluation du taux d'activité nécessaire. Des contacts ont été pris avec Mobul afin de collaborer et de coordonner nos actions et éviter des doublons.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

3.2 Fixation du montant de la contribution de fonctionnement

Mme Gobet rappelle que le budget est composé d'un montant d'un million de francs versé chaque année par les communes dans le Fonds régional d'investissement et d'un montant d'environ Fr. 250'000.-- représentant la contribution de Fr. 4.50 par habitant pondérée à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'IPF. Pour l'année 2020, le Comité de direction propose d'approuver ce même taux.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le maintien de la contribution de fonctionnement à Fr. 4.50.

3.3 Présentation du budget 2020

Mme Gobet présente le budget 2020 en reprenant chaque compte et en se référant aux commentaires qui figurent en bas de page.

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

3.4 Approbation du budget 2020

M. le Président passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget 2020 de l'ARG.

4. Message relatif au financement de l'ARG dès l'année 2021 et à la modification des statuts de l'ARG

Pour présenter ces enjeux, **M. le Président** donne la parole à M. Morand, Président de la Commission des finances qui présente, pour 2021, la nouvelle répartition financière entre les frais de fonctionnement et le Fonds régional d'investissement et à Mme Gobet qui, présente la conséquence de ce changement pour les statuts de l'ARG.

4.1 Présentation des modifications statutaires et approbation des nouveaux statuts

M. Morand présente les réflexions qui ont amené la Commission financière à proposer au Comité de direction la teneur du Message relatif au financement de l'ARG, avec une entrée en vigueur en 2021.

Mme Gobet présente les modifications statutaires qui seront obligatoires en cas d'acceptation de la proposition de nouveau financement du Fonds régional d'investissement. Elle présente également quelques modifications mineures qui seront effectuées en même temps dans les statuts.

M. le Président demande si la parole est demandée. et **M. Morand** répond à une question relative à la pondération.

Décisions :

Les délégués approuvent à l'unanimité que :

- la contribution communale du Fonds régional d'investissement soit fixée à Fr. 750'000.-- dès l'année 2021 et ce jusqu'en 2036 ;
- la contribution communale par habitant aux frais de fonctionnement, soit portée de Fr. 4.50 à Fr. 9.--, pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF
- l'article 21 des statuts de l'ARG sera modifié selon ce qui précède, accompagné par quelques menues modifications de cosmétique ;
- les communes-membres soumettront, au cours du premier semestre 2020, à leurs Assemblées communales respectives, les nouveaux statuts de l'ARG pour approbation ;
- le secrétariat de l'ARG adressera ensuite, pour ratification, les nouveaux statuts de l'ARG à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

5. Informations

M. le Président rappelle l'importance de la séance d'information de mi-législature qui aura lieu le 23 novembre 2019, au Cycle d'orientation de Bulle et il remercie les élus de leur forte participation. Lors de cette séance, les grands thèmes de l'ARG seront développés. Dès lors, il renonce à les traiter lors de la présente Assemblée des délégués et il donne quelques informations générales.

Sur interpellation et dans le cadre de la Loi sur l'aménagement du territoire, **M. le Président** informe succinctement sur le recours déposé par l'Etat de Fribourg à l'encontre de l'Arrêt rendu par le Tribunal fédéral et sur les dossiers PAL actuellement bloqués auprès des Service de l'Etat.

6. Divers

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

Au nom de l'ARG, de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » et de nos concitoyennes et concitoyens, il félicite, avec un bouquet de fleurs, trois femmes gruériennes dont on a beaucoup parlé et qui ont marqué, d'une certaine manière, l'histoire de notre district et plus généralement celle de notre canton.

Mme Johanna Gapany, élue au Conseil des Etats qui devient la première Fribourgeoise sénatrice et qui n'a pas pu être présente ce soir, Mme Marie-France Roth Pasquier, Membre de notre Comité, élue au Conseil national et, aux côtés de ces deux élues, notre Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet, qui a dû affronter les règles contraignantes de la proportionnelle et qui, malgré un très beau score n'aura pas le plaisir de siéger sous la Coupole.

L'Assemblée est levée à 18 heures 25.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 22 novembre 2019/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction